

CONSTRUIRE
UN NOUS
À GAUCHE

FGTB
Wallonne

CONSTRUIRE UN NOUS À GAUCHE

SALAIRE	6
SÉCURITÉ SOCIALE	8
PENSION	10
CHÔMAGE	12
TEMPS DE TRAVAIL	14
GLOBALISATION DES REVENUS	16
SERVICES PUBLICS	18
NON MARCHAND	20
DETTE PUBLIQUE & AUSTÉRITÉ	22
AIDES À L'EMPLOI	24
ALLOCATION UNIVERSELLE	26
RÉVOLUTION NUMÉRIQUE	28
DUMPING	30
ÉCOLOGIE	32
MIGRATION	34
LIBERTÉS SYNDICALES	36

CAMARADES,

Le Congrès de la FGTB wallonne des 24 et 25 mai 2018 a fixé le cadre de nos orientations syndicales et politiques pour les 4 années à venir. « Construire un NOUS à gauche » est donc l'objectif que l'on s'est fixé en confiant à notre organisation un rôle de rassemblement.

Le Congrès a également réaffirmé son attachement à la **dimension interprofessionnelle de l'organisation syndicale**, le socle commun de toutes les Centrales professionnelles de la FGTB mais aussi un point de convergence pour toutes les composantes de la gauche. Les mutations du monde du travail dues à l'économie numérique, le discours libéral sur la disparition du salariat, les mouvements migratoires... sont autant de défis de société qui nous obligent aujourd'hui, encore davantage qu'hier, à parler d'une seule voix sur le plan syndical.

L'époque que nous vivons est empreinte de 40 années de libéralisme et, plus récemment, d'antisyndicalisme primaire orchestré par les gouvernements fédéral et régional. Dénoncer ne suffit plus. Il faut décrire l'alternative, réaffirmer les principes qui la fondent. Nous avons donc adopté des positions **radicales** sur la manière de répartir les richesses créées par les travailleuses et travailleurs, entre **le capital et le travail**. Impôts, services publics, salaires, temps de travail et sécurité sociale sont les piliers de ce partage.



L'égalité entre les hommes et les femmes doit habiter chacune de nos revendications. Chez les progressistes, tout le monde soutient officiellement le combat féministe. Mais, dans la réalité, les femmes sont maintenues sur la deuxième marche du podium dans de nombreux domaines. Dans la sphère privée comme dans la sphère professionnelle, les stéréotypes de genre doivent être déconstruits dès le plus jeune âge. La formation syndicale est également un vecteur clé de cette déconstruction.

La planification écologique de l'économie est une urgence sociale incontestable.

L'électorat wallon ne s'y est pas trompé en votant **massivement à gauche** (PS-PTB-Ecolo) lors du scrutin communal et provincial du 14 octobre 2018. Dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs, faisons en sorte que cette vague progressiste s'amplifie jusqu'aux élections régionales et fédérales de mai 2019.

D'ici le mois de mai, je vous invite à provoquer le débat d'idées, à l'organiser, à l'investir près de chez vous. Confrontons les priorités de la FGTB wallonne — dont vous détenez le condensé entre les mains — aux programmes des partis politiques. Ensemble, syndicats, associations, mouvements citoyens, continuons à déplacer le curseur vers la gauche.

Fraternellement,

*Thierry Bodson,
Secrétaire général de la FGTB wallonne*

Chaque euro versé aux actionnaires est une **augmentation salariale perdue.**

14 €
BRUT/HEURE OU
2.300 €
BRUT/MOIS MINIMUM

Sous le gouvernement Michel (de 2014 à 2019), les salaires ont perdu 9 milliards d'euros (2 % du PNB) pendant que les profits des entreprises augmentaient de 12 milliards (2,7 % du PNB¹).



Part salariale dans la valeur ajoutée brute en Belgique

Nos priorités :

♀ **Un salaire minimum brut de 14 €/h (2.300 € brut par mois)²,** les femmes étant cantonnées dans les secteurs à temps partiel et les moins rémunérés, elles seraient les premières à bénéficier de la mesure (pouvoir d'achat, calcul de la pension...).

La liberté de négocier les salaires bruts dans tous les secteurs.

Le salaire brut étant la seule forme de reconquête du travail sur le capital, il doit avoir la priorité sur toute autre forme de rémunération.

♀ **La suppression de l'écart salarial entre les femmes et les hommes** (20 % en 2018) avec un échancier contraignant. Cette mesure sera doublement bénéfique puisqu'elle générera des cotisations et des recettes fiscales supplémentaires.

L'instauration d'une tension salariale maximum (un écart de 1 à 14) entre les salaires les plus hauts et les salaires les plus bas au sein d'une même entreprise.

Une réflexion sur un **mécanisme de plafonnement des revenus** (salaires et autres revenus confondus).



outils

www.14minimum.be

Capsule « 14 € brut de l'heure » sur
www.fgtb-wallonne.be/outils/videos

1. PNB : produit national brut = ensemble des richesses produites annuellement par un pays. Chiffres du 28 septembre 2018, service d'études du PTB, transfert des salaires vers les profits sous le gouvernement Michel, repris dans *Le Soir*, p4.
2. C'est le minimum qu'une travailleuse ou qu'un travailleur devrait gagner pour faire face aux dépenses courantes sans entamer son épargne, quand elle existe, d'après une étude de la Centrale générale FGTB.

On peut multiplier à l'infini les opérations caritatives pour lutter contre la pauvreté et la précarité, elles ne seront jamais aussi efficaces que la sécurité sociale qui, si elle est refinancée à hauteur des besoins, agit en amont, avant l'apparition de la pauvreté.

Cela a un coût. Mais ça n'a pas de prix, si l'on y réfléchit !

SÉCURITÉ SOCIALE

Nos priorités :

Préserver le caractère fédéral de la sécurité sociale.

Restaurer, dans toutes les branches de la sécurité sociale, le principe d'**assurance solidaire intergénérationnelle**.

Élargir le champ des cotisations sociales.

Que **toutes les allocations sociales** soient **supérieures au seuil de pauvreté**.

L'individualisation des droits en matière de sécurité sociale et de protection sociale.

Mettre fin à la politique de réductions de cotisations sans conditions.



outils

Capsule vidéo sur
www.cecinestpasuntrou.be

BD « Esquisse d'un État Généreux.
La genèse de la sécurité sociale belge »
(sortie 2019). Harald Franssen.

Pétition « Ma sécu, mon patrimoine » sur
www.prenonssoindenous.be

Nous avons les pensions
parmi les plus basses d'Europe.

1 pensionné·e sur **3**
est proche du seuil
de pauvreté.

PENSIONS

Les pensions dans le service public ne sont pas trop élevées. La défense de ce modèle est un enjeu interprofessionnel et constitue un objectif à atteindre pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses. Il sera compliqué de défendre les revendications ci-joint si les pensions de la fonction publique sont démantelées.

Nos priorités :

L'âge légal de la pension à **65 ans**.

Un minimum de 1.500 € net/mois.

♀ Cette mesure aura un impact positif encore plus important sur les femmes car 50 % d'entre elles ont une pension de moins de 1.000 €.

75 % de la moyenne des 5 années les mieux rémunérées de la carrière de chaque pensionné·e.

La priorité au système de **pension légale par répartition** (1^{er} pilier de pension).

La suppression des avantages fiscaux des 2^e et 3^e piliers (par capitalisation) de pension pour les futurs contrats et la récupération des moyens financiers pour financer le premier pilier de pension.

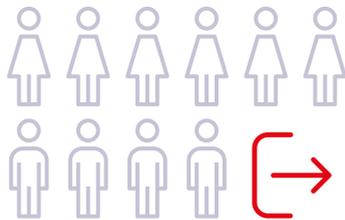
La fin progressive des réductions ONSS patronales sur le 2^e pilier de pension.

Le droit aux RCC (ex-prépensions) dès 56 ans en cas de restructuration ou d'entreprise en difficulté ou dès 58 ans dans le cas de carrières longues et pénibles.

Une reconnaissance et une prise en compte réelle de la **pénibilité du travail**.

La possibilité de départ à la **pension anticipée dès 62 ans**.

CHÔMAGE



En 10 ans, 100.000 personnes sans emploi ont vu leurs **droits supprimés** ou rabetés.

Parmi les 47.000 exclusions du droit aux allocations d'insertion,
♀ **60 % concernaient des femmes.**

Notre priorité : une réforme totale du système de l'assurance chômage qui réhabilite l'allocation en tant que droit à un réel revenu de remplacement.

Suppression de tous les reculs enregistrés depuis 2012 : dégressivité accrue, limitations d'accès et dans le temps aux allocations d'insertion, dégradations des assimilations pensions et du chômage temporaire, suppressions de nombreux compléments et dispenses, etc.

Individualisation des droits : suppression du statut « cohabitant·e » et revalorisation de celui d'isolé·e.

Revalorisation des minima et plafonds salariaux sur base desquels sont calculés les allocations.

Suppression des contrôles de disponibilité et des « visites » domiciliaires.

Réforme des conditions d'admissibilité au chômage complet afin de mieux soutenir les travailleurs et travailleuses précaires (à temps partiel, intérimaires...).

Une meilleure protection des travailleur·euse·s à temps partiel avec maintien des droits, bénéficiant — ou non — d'une AGR (allocation de garantie de revenus).

RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

En Belgique, 2,8 millions de personnes travaillent
à temps plein. 1 million à temps partiel.
Et 700.000 personnes sont sans emploi.

Le déséquilibre ne fait que s'accroître
avec la politique libérale des « jobs, jobs, jobs ».

2,8 MILLIONS



TEMPS PLEINS
(38h/semaine et +)

1 MILLION



TEMPS PARTIELS
& PETITS BOULOTS
(24h/semaine en moyenne)

700.000



SANS EMPLOI
(0h/semaine)

Diminuer la durée légale du travail à temps plein,

c'est créer de l'emploi et permettre d'accéder à un horaire de travail plus avantageux si l'on travaille à temps partiel. D'un autre côté, c'est permettre à celles et ceux qui bossent à temps plein (sans compter les heures sup') de lever le pied et d'éventuellement s'investir davantage dans leur vie privée (famille, loisirs, engagement citoyen, bénévolat...).

Tout le monde y gagne...

même les entreprises (+ de productivité, + de bien-être dans l'entreprise, moins d'absentéisme...). Les femmes, qui occupent 80 % des postes à temps partiel, pourraient aussi sortir gagnantes de cette réforme tant sur le plan professionnel que privé, si toutefois la réforme est négociée secteur par secteur et qu'elle est accompagnée d'un combat permanent contre le sexisme. Appliquée sans réflexion, la réduction collective du temps de travail (RCTT) seule ne pourra relever le défi de l'égalité femme/homme.

La FGTB wallonne revendique :

La semaine de 32 heures/sans perte de salaire/avec embauche compensatoire. Aucun des trois éléments de cette revendication ne peut être négligé. Cette disposition doit être négociée à l'intérieur d'un cadre interprofessionnel qui permette des déclinaisons sectorielles et d'entreprises.



outils

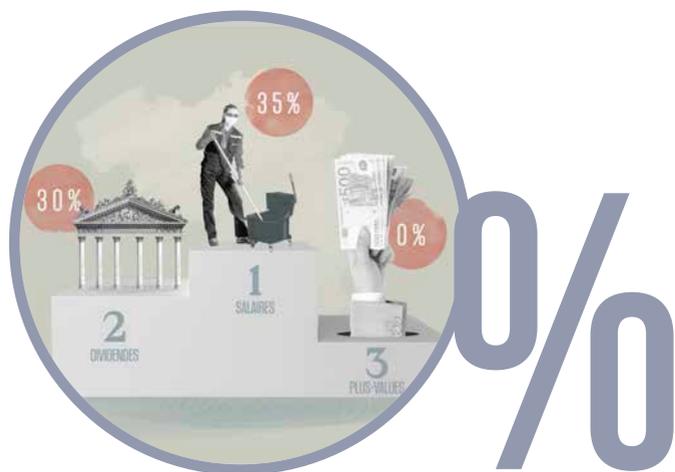
Brochure du CEPAG « #4J, La semaine de 4 jours en 32 heures. Le partage ou la barbarie ».

Capsule « Réduction du temps de travail » sur www.fgtb-wallonne.be/outils/videos dès 2019.

GLOBALISATION DES REVENUS

En Belgique, si vous gagnez le salaire moyen (3.500€ brut),
vous payez en moyenne 35 % d'impôts.

Par contre, si vous faites une
plus-value de 1,5 milliard d'euros
en revendant les parts de votre société,
vous en payez... **0 % !**



Afin de réduire les inégalités,
nos priorités :

La globalisation des revenus (prise en compte de tous les revenus : salaire, loyers, dividendes...) dans le calcul de l'impôt, avec la suppression du précompte libératoire lié aux revenus mobiliers.

Une augmentation de la quotité exemptée d'impôt (part de revenus non imposée) sur les bas et moyens revenus afin d'améliorer le caractère progressif de l'impôt et le pouvoir d'achat.

Le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5 % (à partir de 6.500 € brut/mois) et 55 % (à partir de 8.000 € brut/mois) qui ont été supprimées par le ministre des Finances, le libéral Didier Reynders en 2002.

L'instauration d'une tranche à 65 % sur la partie du revenu qui dépasse 14.000 € brut/mois.

La suppression du mécanisme qui permet à un-e indépendant-e de « passer en société » pour éluder l'impôt. Les déductions fiscales doivent se limiter à ses réels frais professionnels.

Le renforcement des effectifs des administrations fiscales afin d'accomplir au mieux le contrôle et la sanction de la fraude fiscale.

Une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d'euros, soustraction faite de la maison d'habitation.

outils

Capsule « Globalisation des revenus » sur
www.fgtb-wallonne.be/outils/videos
dès 2019.

Par définition, tout ce qui relève du service public échappe à la sphère du marché, du profit, des dividendes versés à des actionnaires. Ceci explique les passions libérales qui se déchaînent actuellement contre le service public et, plus globalement, contre l'intervention de l'État.

SERVICES PUBLICS

L'État et les services publics sont, ni plus ni moins, des garants de la démocratie, de l'égal accès à des droits et à l'exercice de ces droits.

Nos priorités :

L'arrêt du processus de libéralisation des services publics.

L'arrêt des partenariats publics/privés.

Un plan d'investissement public dans des secteurs clés comme : l'enseignement, la santé, l'accueil de l'enfance, l'accompagnement du vieillissement de la population, les transports publics, la transition écologique.

La renationalisation des secteurs de l'énergie, des transports, de la poste, des télécommunications et d'une partie du secteur bancaire.

Que les services publics **ne soient pas soumis aux règles de la concurrence** et que les investissements nécessaires à leur développement **ne soient pas soumis aux règles européennes** sur les déficits budgétaires (règle d'or).

La protection du statut de l'agent de service public, une garantie de son indépendance par rapport au pouvoir.



outils

Capsule « Fraude fiscale et services publics »
sur www.fgtb-wallonne.be/outils/videos
dès 2019 .

Voir aussi www.irwcgsp.be

NON MARCHAND

Les moyens financiers du secteur non marchand ne suffisent pas à assurer les missions que les politiques publiques lui confient.

Le secteur contribue à créer de la cohésion sociale, **sans logique de rentabilité et de profit.**

Nos priorités :

Les moyens humains et financiers nécessaires à l'amélioration des conditions de travail du personnel dans le secteur non marchand ainsi qu'à son adaptation aux évolutions sociales en cours.

Que le non marchand soit **protégé administrativement**, budgétairement et juridiquement de toute logique de marché.

Que l'**absence de but lucratif** soit obligatoirement stipulée dans la structure juridique des organisations du non marchand.

Une loi pour garantir que la totalité des financements publics soit **consacrée à la mission sociale** pour laquelle ils ont été accordés.

DETTE PUBLIQUE & AUSTÉRITÉ

Les plans d'austérité sont tous officiellement mis sur pied pour réduire « la dette publique des États ». Or, la dette publique belge était sous contrôle avant le crash financier de 2008 et le bilan des plans d'austérité est catastrophique sur le plan socio-économique.

La dette n'a pas diminué,
elle a augmenté...
Comme les inégalités
et la pauvreté.

Nos priorités :

La rupture avec les politiques d'austérité dont les conséquences socio-économiques néfastes ont été largement prouvées. L'expérience récente du Portugal nous démontre que cette rupture porte ses fruits socialement et économiquement.

Une réforme des statuts de la BCE (Banque Centrale Européenne) afin que les pouvoirs publics puissent refinancer leur dette à des taux très réduits.

Une réduction des taux d'intérêts imposée aux créanciers, en protégeant les petite-s épargnant-e-s ainsi que les salarié-e-s et retraité-e-s qui ont placé leurs économies dans les titres de la dette publique.

La création d'une réelle banque publique qui pourrait emprunter à 1 % à la BCE.

en savoir +
Plateforme
www.auditicoyen.be



ACiDe
AUDIT CITOYEN DE LA DETTE

AIDES À L'EMPLOI

Les entreprises belges profitent de 13 milliards de subsides salariaux par an (réductions de cotisations et aides confondues) rien qu'au niveau fédéral... Soit presque la même somme que ce qu'elles paient en impôt des sociétés.

Hasard ou vases communicants ?

L'État n'est pas un mister cash !
Les fédérations patronales
semblent l'ignorer.

Nos priorités :

Des aides publiques dirigées **exclusivement** vers les entreprises qui en ont **réellement besoin** et soumises à des **critères d'octroi** (création d'emplois notamment).

Le non-respect de ces critères doit engendrer un **remboursement** des aides perçues, voire une **amende** dans les cas de fraude.

L'ingénierie fiscale soit un motif d'**exclusion** du système d'aides publiques aux entreprises.

La fin des cumuls excessifs des aides et la limitation des montants. Il est également nécessaire d'évaluer annuellement l'ensemble du dispositif afin de garantir l'efficacité des mesures. Car en effet, aux 13 milliards de subsides salariaux, s'ajoutent les aides régionales.

ALLOCATION UNIVERSELLE

Définition : « Les concepts d'*allocation universelle* (AU), de *revenu universel*, de *revenu de base* ou encore de *salaires à vie* ont en commun le principe de rémunération inconditionnelle des citoyens :

une somme d'argent allouée
régulièrement et inconditionnellement
par l'État à chaque citoyen ».¹

1. <https://allocation-universelle.net>

Attention au piège !

La thématique trouve des soutiens tant à gauche qu'à droite de l'échiquier politique. Cela peut être déroutant. Si elle pose de bonnes questions (sur le modèle de sécurité sociale et sur la capacité de l'État à garantir un revenu décent à chacun-e, par exemple), l'allocation universelle est contraire aux intérêts des travailleuses et travailleurs. Pourquoi ?

L'allocation universelle représente une **menace évidente pour la sécurité sociale** que nous défendons, son principe assurantiel, son mode de financement et de gestion. L'allocation universelle sera rapidement utilisée par les patrons comme une prime aux bas salaires (l'allocation universelle complétant le salaire). La FGTB wallonne, avec le mouvement féministe, estime qu'elle annonce un mouvement de « retour au foyer » pour certaines travailleuses, ce qui serait une régression pour l'émancipation des femmes et des hommes.



N'oublions pas que l'allocation universelle trouve ses **racines dans le libéralisme**. Sous ses dehors sympathiques, elle est une fausse bonne réponse au chômage, à la pauvreté et à l'arrivée des robots.

Nous répondons à ces défis par le **refinancement de la sécurité sociale et la réduction collective du temps de travail**.

en savoir +

Lire l'ouvrage collectif « **Contre l'allocation universelle** », sous la direction de Mateo Alaluf et Daniel Zamora, Lux Éditeur, octobre 2016.

Un contrat social sur la

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Rien ne sert de crier au loup, il faut anticiper ses effets (suppressions d'emplois par exemple) et baliser son développement sur le plan éthique. Des avions sans pilote, des travailleur·euse·s tracé·e·s nuit et jour grâce à une puce électronique sous la peau, tout est possible... Mais est-ce vraiment la société que nous voulons ?

Sur le plan syndical, il s'agit d'un véritable enjeu de négociation collective.

Nos priorités :

Des **balises** sur la propriété des données.

Un **droit à la déconnexion** qui constituera un des enjeux des négociations sur la santé et le bien-être au travail.

Des **outils** identifiant les domaines où l'utilisation des robots crée ou détruit des emplois (dans les secteurs public, privé marchand et non marchand).

Un **plan d'accompagnement et de formation professionnelle continue** des travailleuses et travailleurs. Les femmes présentent un plus grand risque d'exclusion sur le plan de la digitalisation du marché de l'emploi.

Des **statistiques** sur l'éventuelle augmentation de maladies liées à l'utilisation des outils numériques (exposition aux ondes par exemple...).

Une **information spécifique** au conseil d'entreprise sur :

- le nombre de « robots intelligents » utilisés.
- l'impact sur les résultats financiers (à des fins de fiscalité et de calcul des cotisations de sécurité sociale).
- les économies réalisées en salaires et en cotisations.

La **CCT 39** de décembre 1983 devra être plus souvent utilisée pour garantir aux travailleurs et travailleuses une information préalable sur les conséquences de la robotisation ou de la digitalisation dans l'entreprise. À défaut de l'existence d'un CE, le CPPT ou la DS doivent être compétents.

Par ailleurs :

Les **subsidés publics** à la transition numérique wallonne ne peuvent en aucun cas engendrer des pertes d'emplois.

Une **cotisation économique sur la valeur ajoutée brute** devrait faire participer les gains de productivité à la transition.

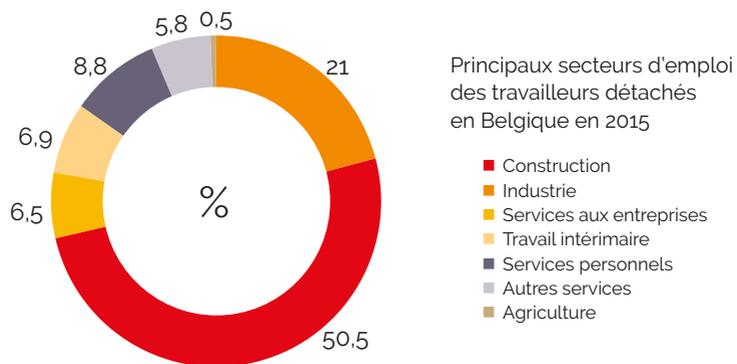
Un **calcul de l'impôt des sociétés** tenant compte de l'intensité « laboristique »¹ devrait être appliqué.

1. Ratio entre le *cash-flow* (flux de liquidités) et le nombre de travailleurs/travailleuses dans l'entreprise.

Des équipes entières sont mises en chômage économique pendant que le travail est confié à la sous-traitance, qui recourt au travail détaché. Ce système met en concurrence les travailleurs et travailleuses à l'intérieur même de l'Europe.

DUMPING

La Belgique occupe
la troisième marche du podium
en termes de travailleurs et travailleuses
détaché·e·s en Europe.



Source : Commission européenne (2016), "posted worker Belgium".

Nos priorités :

En Europe :

- La **révision en profondeur de la directive « Détachement »**, notamment pour exclure l'intérim de son champ d'application et limiter la durée légale du détachement à 6 mois.
- Une **agence européenne d'inspection sociale**.
- **L'harmonisation des législations sociales et fiscales en Europe**, avec un seuil minimum pour l'impôt des sociétés.
- Un **protectionnisme** social et solidaire.

En Belgique:

- Le renforcement de la **responsabilité solidaire** des donneurs d'ordre.
- Des **sanctions dissuasives et directes** contre le dumping.

En Wallonie :

- Un **observatoire wallon** des marchés publics.
- Dans la procédure des marchés publics, l'introduction de **normes sociales, environnementales et éthiques contraignantes** qui soient adaptées aux réalités sectorielles en Wallonie.
- Une **liste noire des entreprises** qui ont pratiqué le dumping social et l'interdiction pour elles de soumissionner sur les marchés publics.

outils

Vidéo « Dumping cosmos, les nouveaux esclaves », production CEPAG, décembre 2013,
www.fgtb-wallonne.be/outils/videos

Le Livre noir du dumping social -
UBT, septembre 2017.

Nous ne sommes pas envahis
par les migrant·e·s...

POLITIQUES MIGRATOIRES

En 2017, 68,5 millions de personnes ont été obligées (dictature, guerre, opinions politiques, famine...) de quitter leur pays.

85% de ces réfugié·e·s se trouvent dans des pays en développement.

Le nombre total d'étrangères et d'étrangers arrivé·e·s en Belgique en 2017, quel que soit le motif de leur venue, est de 133.000, dont 60 % sont des citoyen·e·s de l'UE (France, Pologne, Pays-Bas en tête).

Aujourd'hui, l'absence de politique d'asile cohérente au niveau européen transforme la Méditerranée en cimetière. La crise est moins migratoire qu'humanitaire et sociétale. Des milliers de citoyen·ne·s l'ont bien compris et ont organisé la solidarité devant la volonté assumée du gouvernement de ne pas agir.

La FGTB wallonne revendique une politique de l'Asile et de la migration inclusive. Les femmes migrantes, plus fragilisées encore que les hommes, seraient les premières à ressentir les effets positifs d'une prise en charge de l'État à la mesure des enjeux.

Nos priorités :

La **régularisation** sur base du travail et du séjour, avec des critères clairs et permanents tel que « l'ancrage durable dans la société ». La mise en place d'une **commission de régularisation impartiale, indépendante et permanente** s'impose.

La mise en place d'une **cellule au sein du FOREM**, apte à valider correctement les compétences des travailleurs et travailleuses migrant·e·s.

La transposition complète de la **directive « Sanctions »**.

Un **permis de séjour accordé aux travailleuses et travailleurs sans papiers** employé·e·s de façon irrégulière au sein des chaînes de sous-traitance.

Le **démantèlement des centres fermés** qui retiennent en détention des personnes qui n'ont commis aucun délit.

L'interdiction de l'enfermement de mineurs.

Le développement de l'action « communes hospitalières » et son élargissement au niveau des Régions et de l'État.

outils

Vidéo « Cédric Herrou - Devoir de solidarité », production CEPAG, 2018.
www.fgtb-wallonne.be/outils/videos
www.lasolidaritenestpasuncrime.be



Le gouvernement rafle, réprime, criminalise
Les citoyen·ne·s prennent leurs responsabilités

**la solidarité
n'est pas un crime**
lasolidaritenestpasuncrime.be

« Je suis pour le droit
de grève mais... »
Mais quoi ?

Mais il ne faudrait pas perturber l'activité de l'entreprise ? Ne pas pénaliser l'économie ? Mais il faudrait quand même pouvoir travailler si on veut ? Ça, ce n'est pas être pour le droit de grève.

LIBERTÉS SYNDICALES

En 2018, un syndicaliste de la FGTB d'Anvers a été condamné pour « entrave méchante à la circulation ». À Liège, 17 syndicalistes sont également renvoyés en correctionnelle pour les mêmes raisons. En Wallonie, le ministre de la Mobilité, Carlo Di Antonio (cdH), s'emploie à briser le droit de grève dans le service public en instaurant un service minimum avant la fin de la législature (2014-2019). Le ministre des indépendants, Denis Ducarme (MR), a fait de la personnalité juridique des syndicats un cheval de bataille. Dans sa communication, le gouvernement part en croisade contre l'action syndicale, et singulièrement

celle de la FGTB. La concertation sociale est ignorée à tous les niveaux. L'antisindicalisme et la criminalisation des mouvements sociaux sont bel et bien à l'œuvre.

La FGTB wallonne condamne fermement le concept de « délit de solidarité » qui caractérise la criminalisation de l'accueil des réfugié-e-s (visites domiciliaires pour traquer des hommes, des femmes et des enfants, par exemple...) et qui, si l'on n'y prend garde, pourrait s'étendre à d'autres types d'actions solidaires qui iraient à l'encontre d'une politique de gouvernement.

Nos priorités :

La **protection du droit de grève et du piquet de grève** de manière inconditionnelle.

L'opposition au service minimum dans les services publics.

L'arrêt de la judiciarisation des conflits et de la **criminalisation** des organisations syndicales.

Que les **actions syndicales soient explicitement exclues** du champ d'application de la législation en matière de terrorisme, des sanctions administratives communales et du code pénal.

Le **respect des accords** conclus ou avis émis conjointement par les interlocuteurs sociaux à tous les niveaux.

Le **fonctionnement régulier** du groupe des interlocuteurs sociaux wallons (GPSW).

Éditeur responsable :
Thierry BODSON
rue Haute 42
1000 Bruxelles

Rédaction :
Aïcha MAGHA,
Cellule communication FGTB wallonne

Graphisme :
www.ramdams.be

© Décembre 2018
1861

CONSTRUIRE
UN
NOUS
À
GAUCHE

FGTB
Wallonne

www.fgtb-wallonne.be

 [fgtbwallonne](https://www.facebook.com/fgtbwallonne)

 [FGTBwallonne](https://twitter.com/FGTBwallonne)